

## Vie chère et rationnement au sortir de la guerre

### Objectifs pédagogiques

A travers le regard des trois acteurs ou observateurs de la vie économique alsacienne, étudier et comparer :

- ▶ comment est perçue cet épisode de « vie chère » et
- ▶ comment l'administration entend y faire face.

### Contexte historique

« Pour l'opinion publique, le caractère éphémère de l'inflation doit se confirmer. La hausse des prix est supposée prendre fin. Or, les prix poursuivent leur ascension. Jusqu'à l'automne 1920, ils augmentent de façon sensible. De l'hiver 1920 jusqu'au printemps 1922, un déclin se fait sentir sous l'effet d'une crise économique internationale. Mais il ne s'agit que d'une trêve de courte durée. Les prix s'enflamment à nouveau à partir de l'été 1922 et la hausse se poursuit tout au long de l'année 1923. En janvier 1924, le coût de la vie est quatre fois supérieur à celui de 1914. Le prix des denrées alimentaires a particulièrement augmenté. Il faut multiplier le prix du pain de 1914 par 3,12 pour obtenir celui de 1920. Encore ne s'agit-il pas d'un cas extrême : entre 1914 et 1920, le prix du sucre a été multiplié par 5,72, celui des œufs par 7,6. Ces augmentations frappent d'autant plus l'opinion publique que les Français consacrent encore une part importante de leur budget à l'alimentation. Une évidence s'impose donc : contrairement à l'attente générale, l'armistice n'a pas engendré la disparition de la vie chère. »

Corinne JAMET, « Pourquoi « la vie chère » après la Grande Guerre ?  
Le regard des Français au miroir d'un grand quotidien ? »,  
*Recherches contemporaines*, n°1, 1993, p. 62.

DOC 66

AD67, F°346/4



« 1920, la vie chère », illustration d'Henri Zislin pour *Dur's Elsass*, n°280, 30 décembre 1919 (AD67, F°346/4).



## Exploitation pédagogique

Je présente le document

Doc 66

- ▶ Qui est l'auteur de l'image ? .....
- ▶ Quelle est la date de création et/ou de publication de l'image ? .....
- ▶ Où a-t-elle été publiée ? (Pays, support...) .....
- ▶ Quel est le titre de la publication dans laquelle est publiée l'image ?.....
- ▶ Quel est le titre de l'image ? .....
- ▶ Quel est le sous-titre ou la légende de l'image ? .....
- ▶ Quelle est la langue utilisée ? .....
- ▶ Pouvez-vous préciser la nature de l'image ?

dessin de presse/caricature
photographie d'actualité
affiche culturelle, politique ou publicitaire
carte postale
planche de bande dessinée
œuvre d'art (celle-ci peut être un tableau, une photographie, un dessin, un collage, etc.)

- ▶ Qu'est-ce qui est représenté sur l'image ? (personnes, symboles, paysages, objets, scènes...)

Au premier plan : .....

.....

Au deuxième plan : .....

.....

En arrière plan : .....

.....

.....



J'interprète / je  
donne du sens

Doc 66

► Complétez le tableau suivant afin de faciliter votre interprétation de l'œuvre

Éléments décrits	Signification
Alsacienne	
Marianne	
Inondation	
Ciel	



J'interprète/  
je donne du sens

Doc 66

► Comparez le sous-titre et l'image. Qu'en concluez-vous ?

.....

.....

.....

► L'auteur de ce dessin offre-t-il une vision optimiste ou pessimiste de la situation économique en 1919 et en 1920 ? Justifiez votre réponse.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

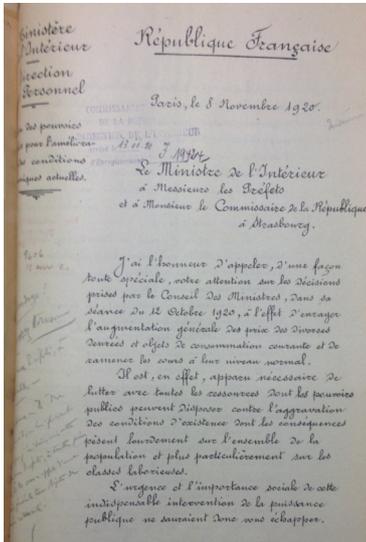
.....

.....

.....

DOC 67

AD67, 69 AL 8



**Circulaire du Ministre de l'Intérieur aux Préfets, 8 novembre 1920. (AD67, 69 AL 8).**

Ministère de l'Intérieur

République française

\*\_\*\_\*

Paris, le 08 novembre 1920

Monsieur le Ministre de l'Intérieur

A Messieurs les Préfets  
Et à Monsieur le Commissaire général  
de la République à Strasbourg

J'ai l'honneur d'appeler, d'une façon toute spéciale, votre attention sur les décisions prises par le Conseil des Ministres, dans sa séance du 12 octobre 1920, à l'effet d'enrayer l'augmentation générale des prix des diverses denrées et objets de consommation courante et de ramener les cours à leur niveau normal.

Il est, en effet, apparu nécessaire de lutter avec toutes les ressources dont les pouvoirs publics peuvent disposer contre l'aggravation des conditions d'existence, dont les conséquences pèsent lourdement sur l'ensemble de la population et plus particulièrement sur les classes laborieuses.

L'urgence et l'importance sociale de cette intervention de la puissance publique ne sauraient donc vous échapper.

Aussi, je vous prie de vouloir bien apporter votre plein et entier concours à l'exécution des mesures arrêtées par le Gouvernement. Il vous appartiendra d'y veiller en exerçant dans toute l'étendue de vos circonscriptions administratives une surveillance attentive de l'ensemble de la vie économique et en contrôlant avec une particulière vigilance le ravitaillement de la population en denrées de première nécessité.

Le cas échéant, vous ne devrez pas hésiter à déférer à l'autorité judiciaire les spéculateurs et trafiquants dont les agissements vous paraîtraient présenter un caractère délictueux.

Il conviendra, d'autre part, de signaler au Gouvernement toutes les initiatives et toutes les suggestions qui vous sembleront dignes d'intérêt et de lui adresser toutes propositions que vous estimerez utiles pour compléter et développer les décisions déjà prises.

Enfin, comme représentant du pouvoir central dans les départements, vous ne devez pas perdre de vue que votre mission consiste surtout à assurer la liaison entre les divers services et autorités, de manière à réaliser une action coordonnée et méthodique pour remédier, dans toute la mesure possible, aux difficultés de l'heure présente.

Cette œuvre est actuellement de la plus haute importance ; elle importe essentiellement au maintien de la paix sociale et à la préparation du relèvement économique du pays. Aussi le gouvernement compte que vous voudrez bien, en vous attachant d'une manière toute particulière aux questions d'administration des intérêts économiques, questions que leur urgence doit faire passer au premier plan de vos préoccupations, lui apporter le précieux concours de votre active et dévouée collaboration.

Le Ministre de l'Intérieur  
Théodore Steeg



## Exploitation pédagogique

Je présente  
le document

Doc 67

- ▶ Présentez le document (date, auteur, destinataires, objet).

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

J'interprète / je  
donne du sens

Doc 67

Soucieux des conditions économiques, le ministre de l'Intérieur confie aux préfets une mission précise.

- ▶ Quels en sont les enjeux ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- ▶ De quelles manières les préfets sont-ils invités à agir ?

.....

.....

.....

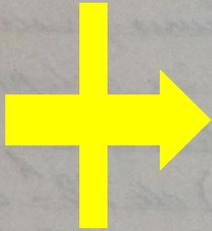
.....

.....

.....

DOC 68

AD67, 197 J 18



Grève 1921

Lorsqu'en 1920 le coût de la vie journalière avait haussé, les salaires furent augmentés en conséquence ; mais lorsqu'en 1921 la cherté de la vie avait de nouveau diminué, les Syndicats des ouvriers en métaux ont engagé une grève passive, ou grève perlée (Passive Resistenz) des ouvriers parce que le Syndicat Patronal avait introduit une réduction des salaires de 0,25 par heure. Aussi nos ouvriers se mirent en grève du 25 juillet au 30 août 1921. Le 31 août 1921 le travail fut repris par la totalité des ouvriers, avec la réduction de salaire du Syndicat Patronal. Du 25 au 29 août les ouvriers de l'Électricité se mirent également en grève, mais dans notre atelier Messrs. Rosenberger fit marcher notre transmission principale à l'aide d'un Tracteur agricole, que la maison Renault avait placé en garage dans notre grande Halle.

Extrait de l'histoire de l'horlogerie Schwilgué-Ungerer (Die Geschichte der Strassburger Turmuhrenfabrik par Alfred puis Charles Ungerer) : volume manuscrit écrit principalement en allemand, quelques plans et calques, 1914-1964, page 46 (couvrant les années 1920 et 1921), AD67, 193 J 18.

## Exploitation pédagogique

J'analyse

Doc 68

- D'après ce que note Alfred Ungerer dans son journal, comment évoluent les prix entre 1919 et 1921 ?

.....

.....

.....

.....

J'interprète / je  
donne du sens

Doc 66-68

- Quelle(s) conclusion(s) pouvez-vous tirer de la comparaison entre les trois idées forces qui se dégagent des documents ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## Pour aller plus loin

- D'autres éléments sur le contexte économique d'après-guerre à retrouver dans l'exposition 1918-1925, *les Alsaciens. Paix sur le Rhin?*
- Aux Archives départementales du Bas-Rhin (Strasbourg), du 07/11/2018 au 31/03/2019
  - Aux Archives départementales du Haut-Rhin (Colmar), du 06/11/2018 au 21/12/2018.
  - En version courte itinérante dès le mois de janvier 2019.

